

# Les séminaires thématiques Protection de l'enfance

## Séminaire de formation

le jeudi 16 mai 2019 - l'USIC, Paris

### LES STATUTS DE L'ENFANT ET LE DÉLAISSEMENT PARENTAL : dispositions et procédures

#### PRÉSENTATION

*L'École de la Protection de l'Enfance propose des séminaires de formation sur des problématiques d'actualité et, ou rencontrées de manière récurrente par les professionnels de terrain. Les formateurs ont été choisis pour leur expertise reconnue et leur expérience d'enseignement:*

**Intervenants :** Marie DOURIS, docteure en droit et Habilitée à diriger des recherches, membre titulaire du Centre européen d'études et de recherches en droit de la famille et des personnes et Thierry ARNOUX, formateur, coordinateurs pédagogique, professionnel du secteur médico-social ayant exercé dans plusieurs types de structures...

**Public :** professionnels du secteur public ou privé dont la mission est en lien avec l'enfance en danger, la protection de l'enfance, les droits de l'enfant, le soutien aux familles. Pas de niveau de diplôme minimum exigé. Ce séminaire réunira 50 stagiaires au maximum afin de pouvoir combiner enseignements théoriques et analyse de cas pratiques.

**Pré-requis :** bien connaître les dispositifs de la protection de l'enfance.

**Objectifs :** cerner les enjeux de la révision des statuts de l'enfant. Maîtriser les procédures administratives et judiciaires.

**Contenus :** les bases juridiques concernant les statuts de l'enfant et le délaissement parental, les jurisprudences, les procédures et les saisines, les obligations des services et la commission de révision.

**Durée :** une journée de 7 heures, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

**Tarif du Séminaire :** 250 € nets (Exonération de la TVA selon l'Article 293B du Code général des impôts).

Ce tarif comprend les frais pédagogiques (enseignement, documentation remise, frais administratifs). Il n'inclut pas les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

**Lieu de la formation :** École de la Protection de l'Enfance, dans les locaux de l'USIC : 18 rue de Varenne, 75007 PARIS.



Séminaire organisé par  
l'École de la Protection  
de l'Enfance et le JAS

En collaboration avec l'ODAS, le Bulletin  
de la Protection de l'Enfance et PraxisLab-  
Formations



# BULLETIN D'INSCRIPTION - SÉMINAIRE

## LES STATUTS DE L'ENFANT ET LE DÉLAISSEMENT PARENTAL : DISPOSITIONS ET PROCÉDURES

Jeudi 16 mai 2019 - l'USIC, Paris

À renvoyer sous enveloppe à l'adresse suivante : Journal des Acteurs Sociaux (JAS) - 13 boulevard Saint-Michel - 75 005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration ou par mail à [marie-jose.lopez@lejas.com](mailto:marie-jose.lopez@lejas.com)

> **Conférence inscrite dans l'offre de formation continue de l'École de la Protection de l'Enfance et éligible à ce titre à l'éventuelle prise en charge de votre OPCA (voir informations administratives et agrément formation ci-dessous).**



### PARTICIPANT

M.  Mme (SVP écrire très lisiblement, notamment le nom et le mail en capitales)

Nom : ..... Prénom : .....

Etablissement : .....

Fonction : ..... Service : .....

Téléphone (portable de préférence) : ..... Mail : .....

### ADRESSE DE FACTURATION

Établissement : .....

Adresse : .....

### RESPONSABLE DE FORMATION

Nom : ..... Prénom : .....

Service : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Cachet et signature du responsable de la formation :

### MODALITÉS DE PAIEMENT ET RÉSERVES

La gestion administrative et financière de la CONFÉRENCE est assurée par la SARL L'Action Sociale, organisme de formation (École de la Protection de l'Enfance / Assises de la Protection de l'Enfance) et société éditrice du JAS : Numéro d'agrément formation : **11753620475**

**Siège social** : 13 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS - **Numéro de Siret** : 420 743 346 000 25 RCS Paris Code APE : 5814 Z

**Relevé d'identité bancaire** : Domiciliation : BNPPARB PARIS ST ANDRÉ (01841) Code banque : 30004 Code guichet : 02790 Numéro de compte : 00010099563  
Clé RIB : 48 IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

Le montant des frais d'inscription (repas compris) est de 250 € nets. (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4 du Code général des impôts).

**Paiement par chèque** : les chèques seront établis à **l'ordre de L'Action Sociale**

**Annulation** : Les demandes d'annulation doivent nous être communiquées par écrit (courrier, fax ou mail). Aucune annulation ne sera prise par téléphone. Celles reçues plus de 15 jours avant le début du séminaire seront acceptées. Celles reçues moins de 15 jours avant le début du séminaire entraîneront le versement des frais d'inscription en totalité. Après le début du séminaire, les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la formation.

En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers et, au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble du séminaire reste dû par le signataire de l'inscription de formation.

### INFORMATIONS PRATIQUES

**LIEU DE LA FORMATION** : l'USIC, salle Pupey-Girard  
18 rue de Varenne  
75007 PARIS

**ACCÈS** :  
- Métro rue du Bac (ligne 12) ou métro Sèvres-Babylone (lignes 10 et 12)  
- Bus lignes : 39, 70, 63, 68, 84, 87, 94 et 83

### CONTACT - ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Marie José LOPEZ PORTLAND, chargée de mission  
protection de l'enfance au Journal des Acteurs Sociaux (Jas)

Secrétariat de l'école de la protection de l'enfance  
Tél : 01 53 10 24 16

Emails : [secretariat@lebpe.fr](mailto:secretariat@lebpe.fr) ou [marie-jose.lopez@lejas.com](mailto:marie-jose.lopez@lejas.com)